



VILLE DE SAINT-PIE AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE MERCREDI 7 OCTOBRE 2020 SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 170-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

Aux personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement ci-dessus mentionné, avis public est donné de ce qui suit :

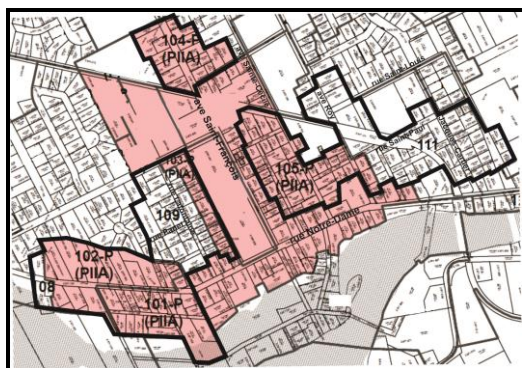
1. Adoption du projet de règlement

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 2 septembre 2020, le conseil a adopté, par résolution, le projet de règlement numéro 170-1 intitulé « *Règlement modifiant le règlement numéro 170 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* ».

2. Objet du projet de règlement

L'objet de ce projet de règlement est d'étendre la portée du règlement sur les PPCMOI aux projets visant à transformer en tout ou en partie un immeuble existant à des fins commerciales liées à des usages de bureau, de services ou de vente au détail. La possibilité de faire une demande de modification au zonage dans le cadre de la procédure prévue au règlement sur les PPCMOI s'appliquerait dans les zones 101-P, 102-P, 103-P, 104-P, 105-P, 108, 109 et 111 (voir délimitation des zones sur le croquis ci-joint). Le règlement sur les PPCMOI permet à la municipalité de prendre en considération les caractéristiques particulières du milieu lors de l'étude de certains projets qui ne répondent pas aux normes générales de zonage. Une demande autorisée est par la suite soumise à la consultation publique et à l'approbation des personnes habiles à voter.

Ce projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.



3. Assemblée publique de consultation

Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LRQ, c.A-19.1), une assemblée publique de consultation aura lieu le **mercredi, 7 octobre 2020 à 19 h 30** au Centre sportif et culturel du 50, avenue Garneau, à Saint-Pie. Au cours de l'assemblée publique, on expliquera le projet de règlement et on entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

4. Consultation du projet de règlement

Le projet de règlement est disponible pour consultation sur le site internet de la municipalité, sous l'onglet *Règlements et Avis publics*. Les personnes intéressées peuvent également appeler au numéro (450) 772-2488, poste 223 pour toute question ou information supplémentaire sur le projet de règlement.

DONNÉ à Saint-Pie, ce 18^e jour du mois de septembre 2020

Annick Lafontaine
Greffière